

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 29 MARS 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET** : Adoption des tarifs applicables pour les spectacles à L'Unisson pour la saison culturelle 2022 – 2023.

**Affiché le : 31 mars 2022**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire  
En l'absence du Directeur Général des Services  
Et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services**

  
Philippe TERVE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 29 mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES:**

M. ZING TSALA a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. DIARRA a donné pouvoir à M. HUBERT, M. RINA BASILIO a donné pouvoir à Mme HAMEAU, M. DUPRE a donné pouvoir à M. CHAILLOU.

**ABSENT:** Mme MOULIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAKIR

**2022-247 Adoption des tarifs applicables pour les spectacles à L'Unisson pour la saison culturelle 2022 – 2023.**

Par délibération en date du 26 mars 2021, le Conseil Municipal a adopté les tarifs des événements culturels mis en œuvre dans la salle de L'Unisson pour la saison 2021 - 2022.

La saison 2021 – 2022 a marqué la réouverture de la salle de spectacle et la reprise d'une saison culturelle régulière tout en étant encore marquée par la crise sanitaire et par la perte des habitudes des spectateurs.

Dans l'optique de développer la diffusion culturelle à Saint Jean de la Ruelle et de proposer une grille tarifaire plus adaptée aux nouvelles habitudes des publics et aux questionnements sur le pouvoir d'achat, il est proposé de procéder à des modifications des tarifs applicables pour la saison à venir.

La grille tarifaire élaborée pour la saison précédente est reprise dans ses grandes lignes, avec les adaptations suivantes :

- Tarifs « soirées découvertes » ajoutés et alignés sur le tarif jeunes publics,
- Tarifs réduits pour les élèves du conservatoire dans une optique de parcours culturel,
- Création d'un abonnement « tous spectacles » avec une réduction de 40%,
- Suppression de la hausse du tarif le jour du spectacle.

Les tarifs proposés pour la saison 2022-2023 sont annexés à la présente délibération.

Vu l'avis favorable émis par la commission culture, coopération et vie associative réunie le 3 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 mars 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** la tarification applicable pour les spectacles dans la salle des fêtes pour la saison 2022-2023 telle que retracée dans le tableau en annexe.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
En l'absence du Directeur Général des Services  
Et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services



Philippe TERVE

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

## Proposition des tarifs des spectacles de L'Unisson pour la saison 2021/2022 ID : 045-214502858-20220329-2022247-DE

Intitulés	Tarifs saison 2021/2022	Règlement	Proposition tarifs 2022/2023
1 billet plein tarif pour 1 spectacle Catégorie 1 (achat jusqu'à la veille du spectacle)	17,00 €	Toute annulation, modification de la date ou de l'heure du spectacle peut donner lieu, sur demande écrite, au remboursement, ou au remplacement dudit billet par un billet pour un autre spectacle de la même saison sous réserve de disponibilité.	15,00 €
1 billet plein tarif pour 1 spectacle Catégorie 1 (achat le jour du spectacle)	<del>20,00 €</del>		Supprimé
1 billet plein tarif pour 1 spectacle Catégorie 2 (achat jusqu'à la veille du spectacle)	12,00 €		12,00 €
1 billet plein tarif pour 1 spectacle Catégorie 2 (achat le jour du spectacle)	<del>15,00 €</del>		Supprimé
1 billet tarif réduit pour 1 spectacle Catégorie 1 (achat jusqu'à la veille du spectacle)	14,00 €	Public éligible (sur présentation d'un justificatif) : personnes de moins de 18 ans, étudiant-e-s, personnes à la recherche d'un emploi, bénéficiaires du RSA, adultes porteurs d'un handicap.	12,00 €
1 billet tarif réduit pour 1 spectacle Catégorie 1 (achat le jour du spectacle)	<del>17,00 €</del>	Les dispositions relatives au remboursement ou à l'échange de billet sont identiques.	Supprimé
1 billet tarif réduit pour 1 spectacle Catégorie 2 (achat jusqu'à la veille du spectacle)	9,00 €		9,00 €
1 billet tarif réduit pour 1 spectacle Catégorie 2 (achat le jour du spectacle)	<del>12,00 €</del>		Supprimé
1 billet Adulte pour 1 spectacle Jeune public ou scène découverte	8,00 €		Les dispositions relatives au remboursement ou à l'échange de billet sont identiques.
1 billet Enfant pour 1 spectacle Jeune public ou scène découverte	5,00 €	5,00 €	
Billet pour 1 spectacle dans le cadre du tarif Comités d'entreprises Catégorie 1	14,00 €	Le tarif CE s'applique pour l'achat, par un organisme CE, d'au moins 10 places pour un même spectacle. Les dispositions relatives au remboursement ou à l'échange de billet sont identiques et s'appliqueront uniformément à l'ensemble des 10 places minimum achetées au nom d'un même CE.	12,00 €
Billet pour 1 spectacle dans le cadre du tarif Comités d'entreprises Catégorie 2	9,00 €		9,00 €
Billet pour 1 spectacle dans le cadre du tarif Elèves du Conservatoire Catégorie 1	14,00 €	Les dispositions relatives au remboursement ou à l'échange de billet sont identiques.	9,00 €
Billet pour 1 spectacle dans le cadre du tarif Elèves du Conservatoire Catégorie 2	9,00 €		5,00 €
Séances Sorties scolaires et Centres de loisirs pour les établissements stéouruellans - prix unitaire pour 1 spectacle	0 €		0 €
Séances Sorties scolaires et Centres de loisirs pour les établissements hors commune - prix unitaire pour 1 spectacle	2,00 €	Gratuité pour les accompagnateurs	2,00 €
Place gratuite (Exonération)	_ €	Un billet "Exonéré" peut être remis aux spectateurs suivants : Invité-e des artistes et compagnies. Association Cultures du Cœur, dans le cadre de son action en faveur de publics fragiles, notamment ceux ne pouvant faire valoir un motif relevant du tarif réduit prévu. Professionnel accompagnateur d'un groupe de spectateurs, familles accompagnées par les MPT, places offertes dans le cadre de jeux concours.	0 €
Billets pour 3 spectacles des catégories 1 et 2 (abonnement)	réduction 20%	Les dispositions relatives relatives au remboursement ou à l'échange de billets sont identiques. La valeur nominale de chaque spectacle correspond au tarif d'achat jusqu'à la veille du spectacle et pour la catégorie concernée, auquel est appliquée la réduction correspondante.	
Billets pour 5 spectacles des catégories 1 et 2 (abonnement)	réduction 30%		
Billets pour toute la saison, spectacles catégories 1 et 2 (abonnement)	réduction 40 %		

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 29 MARS 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 29 mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

**OBJET : Convention entre la ville de Saint Jean de la Ruelle et l'association Cultures du Cœur du Loiret.**

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

**Affiché le : 31 mars 2022**

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS ET REPRESENTES:**

M. ZING TSALA a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. DIARRA a donné pouvoir à M. HUBERT, M. RINA BASILIO a donné pouvoir à Mme HAMEAU, M. DUPRE a donné pouvoir à M. CHAILLOU.

**ABSENT:** Mme MOULIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAKIR

**Pour le Conseiller Départemental-Maire  
En l'absence du Directeur Général des Services  
Et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services**



**Philippe TERVE**

**2022-248 Convention entre la ville de Saint Jean de la Ruelle et l'association Cultures du Cœur du Loiret.**

Cultures du Cœur travaille sur la diversité des pratiques culturelles et la capacité des publics isolés à investir des lieux qui leur semblent « interdits ». Là où certains proposent des soirées spécifiques, Cultures du Cœur du Loiret défend au contraire la mixité des publics dans les lieux culturels pour donner la capacité aux bénéficiaires de retrouver confiance en eux en franchissant le seuil des théâtres, des musées, des salles de concerts, etc.

La ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle s'engage dans l'accès à la culture pour les citoyens de son territoire et pour les publics suivis par l'association Cultures du Cœur, et pour cela, mobilise ses services.

La convention fixe le cadre entre la ville et Cultures du cœur du Loiret afin de concevoir et/ou de donner accès chaque année à des actions de médiation et à une programmation culturelle et sportive de qualité aux partenaires de Cultures du Cœur du Loiret et à leurs publics.

Précédemment, la commune de Saint Jean de la Ruelle a déjà adopté une convention avec Culture du Cœur. Par ailleurs, lors de l'adoption de la grille tarifaire pour la saison culturelle de l'Unisson, une mention spécifique a été adoptée afin de rendre compte des places données dans le cadre de la gestion de la régie de recettes de la salle de spectacles.

La ville met donc à disposition des invitations par spectacle à un public qui en reste habituellement exclu. Ces invitations prendront la forme de « contremarques » Cultures du Cœur. Les spectacles concernés et le nombre d'invitations sont précisés au début de l'année culturelle, ceux-ci pouvant évoluer le cas échéant en fonction des demandes.

Ces invitations concernent les spectacles proposés par la ville de Saint Jean de la Ruelle dans sa salle de spectacle l'Unisson, et dans d'autres lieux de la ville (médiathèque, parcs et kiosques, etc.). Le service des sports est également sensibilisé à l'accès aux événements sportifs, via la mise à disposition de places pour le centre aquatique. Ce nombre est fixé à 10 places par mois (à utiliser le mois d'obtention de la place).

Vu l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse et réussite éducative réunie le 2 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la commission culture, coopération et vie associative réunie le 3 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 mars 2022,



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Cultures du cœur du Loiret pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe en annexe et l'ensemble des actes s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
En l'absence du Directeur Général des Services  
Et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services



Philippe TERVE

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 29 MARS 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**OBJET : Adoption du projet d'établissement de la  
Médiathèque et des bibliothèques.**

**Affiché le : 31 mars 2022**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire  
En l'absence du Directeur Général des Services  
Et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services**



**Philippe TERVE**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 29 mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES:**

M. ZING TSALA a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. DIARRA a donné pouvoir à M. HUBERT, M. RINA BASILIO a donné pouvoir à Mme HAMEAU, M. DUPRE a donné pouvoir à M. CHAILLOU.

**ABSENT:** Mme MOULIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAKIR

## **2022-249 Adoption du projet d'établissement de la Médiathèque et des bibliothèques.**

Par délibérations n°DCS/PLP-2018.06.29.-02 du 29 juin 2018, n°2021-133 du 26 mars 2021 et la décision n°2020-74, la ville de Saint Jean de la Ruelle a adopté plusieurs orientations relatives au développement des actions en direction des publics de la Médiathèque Anna Marly et des bibliothèques Colette Vivier et du Chat Perché : le contrat territoire lecture, la constitution d'un fonds DVD Documentaires, les ouvertures dominicales.

Ces actions s'inscrivent dans une politique culturelle (mise à disposition de supports littéraires ou dessinés, filmiques, musicaux... ; rencontre avec des auteurs, des artistes) et dans une politique éducative (accompagner les apprentissages scolaires et l'accès à la connaissance des citoyens de tous âges).

Pour aller plus avant dans cette démarche culturelle et éducative, le Pôle Lecture Publique a élaboré, après une phase de concertation avec ses usagers et des habitants non utilisateurs de ses services, un projet d'établissement pour les quatre années à venir.

Ce document sera mis à la disposition du public, et s'inscrit dans les orientations définies en matière de politique culturelle, éducative, de lien social entre les habitants et les générations, et de manière globale en matière de respect des valeurs de la République et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Trois grandes orientations sont adoptées pour répondre aux besoins et attentes des usagers, en maintenant l'équilibre entre la modernité des nouveaux usages et la promotion des compétences qui facilitent les apprentissages, la découverte et le développement à tout âge.

### **AXE 1 : Un Pôle Lecture Publique accessible**

- Faciliter l'accès physique aux trois bibliothèques et à leurs services,
- Adapter les actions et les collections à la diversité des habitants,
- Assurer une meilleure circulation des documents mi à la disposition des publics dans le territoire,
- Assurer une meilleure circulation des informations dans le territoire vers toutes les populations.

### **AXE 2 : Un Pôle Lecture Publique innovant**

- Développer l'offre numérique,
- S'adapter et accompagner les nouveaux usages et usagers,
- Promouvoir et valoriser le Pôle Lecture Publique et les compétences des équipes.

### **AXE 3 : Un Pôle Lecture Publique partenarial et participatif**

- Donner la parole aux usagers,
- Développer les actions co-construites avec les habitants,
- Développer les partenariats avec les acteurs socio-culturels du territoire.

Ce projet d'établissement servira de feuille de route pour le fonctionnement des trois structures et de grille d'évaluation au terme des quatre ans.





Vu l'avis favorable émis par la commission culture, coopération et vie associative réunie le 3 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 mars 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le projet d'établissement de la Médiathèque Anna Marly et des bibliothèques Colette Vivier et Chat Perché.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
En l'absence du Directeur Général des Services  
Et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services



Philippe TERVE

# **Les grands axes du Projet d'établissement des bibliothèques et de la Médiathèque de Saint Jean de la Ruelle**

## **LES AMBITIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT**

Le projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective.

Depuis plusieurs années, les bibliothèques sont confrontées à des mutations des pratiques culturelles et, depuis maintenant 18 mois, les divers protocoles sanitaires faisant suite à l'épidémie de Covid 19 ont profondément affecté la fréquentation des lieux culturels.

Quelle place, quelle mission, quel avenir pour les bibliothèques ?

Le projet d'établissement, sans pouvoir répondre précisément à toutes ces interrogations, permettra de fixer les grands axes d'une meilleure adéquation entre les propositions des bibliothèques et les besoins des citoyens.

Le projet d'établissement du Pôle Lecture Publique s'inscrit dans les orientations définies en matière de politique culturelle et de lien social entre les habitants et les générations, et de manière globale en matière de respect des valeurs de la République et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

*Le Pôle Lecture Publique a pour mission de mettre à disposition de chaque citoyen des ressources pour comprendre le monde, y trouver sa place et participer à sa construction. Pour cela, les bibliothèques doivent être une porte locale d'accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information pour tous. Pour faciliter cela, elle doit également offrir aux citoyens un espace de sociabilité et de convivialité suscitant échanges ; débats et partage.*

***Le projet d'établissement dans sa totalité est un document de 16 pages, il est accessible dans plusieurs établissements de la Ville pour toutes celles et ceux qui souhaitent en prendre connaissance dans sa totalité.***

## **Axe 1 : Un Pôle Lecture Publique accessible**

### **- Faciliter l'accès physique aux 3 bibliothèques et à leurs services**

*Le Pôle Lecture Publique se compose de trois établissements, au cœur de la ville, au nord, et au sud, dans un souci constant d'être au plus près des populations de Saint-Jean-de la Ruelle.*

Les horaires d'ouvertures ont été choisis pour satisfaire le plus grand nombre mais il convient aussi de mettre en place des services destinés à ceux qui sont dans l'impossibilité de se rendre dans les bibliothèques.

Exemples :

- Boîte de retour,
- Signalisation et signalétique et ce pour les 3 bibliothèques,
- Mise en valeur des espaces d'accueil.

- **Adapter les collections à la diversité des habitants**

Les contenus proposés doivent, eux aussi, être adaptés à l'ensemble de la population. Toute personne, quel que soit son âge, doit pouvoir trouver dans les collections une documentation adaptée à ses besoins.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de proposer au public des collections adaptées à tous les niveaux de lecture. Il est bon de rappeler que l'initiation au plaisir de lire doit débiter dès le plus jeune âge.

Il convient donc d'interroger et d'enrichir le cas échéant certains fonds.

Exemples :

- Documents jeunesse (mangas, Bd, documentaires...),
- Offre documentaire pour les personnes porteuses de handicap,
- Meilleure prise en compte des langues étrangères,
- Jeux vidéos et jeux de société.

- **Assurer une meilleure circulation des documents mis à la disposition des publics**

Le Pôle Lecture Publique a comme mission de rayonner au-delà de l'enceinte de ces trois bibliothèques et ainsi de multiplier toute initiative permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

Exemples :

- Service de portage à domicile,
- Bibliothèques « éphémères » dans certains équipements de la ville,
- Liens étroits avec les CDI des établissements scolaires.

- **Assurer une meilleure circulation des informations vers toutes les populations**

Pour mieux informer les publics stéoruellans et loirétains des activités du *Pôle Lecture Publique*, il convient d'anticiper la programmation et dans la mesure du possible de l'établir de manière semestrielle.

Exemple :

- Programmation automne – Hiver / Printemps- Eté

## **Axe 2 : Un Pôle Lecture Publique innovant**

- **Développer l'offre numérique**

\* Développer le site internet pour le rendre plus attractif.

Exemples :

- Alimenter la chaîne YouTube des bibliothèques,
- Utiliser une application pour diffuser les infos culturelles, exemple « panneau pocket ».

\* Multiplier les ateliers numériques.

Exemples :

- Expositions interactives sur les dangers du Net,

- Conférences autour du numérique. (Ex : « Comment lutter contre la pollution numérique »),
- Créations de Web DoC en co-construction avec un intervenant extérieur.
- **S'adapter et accompagner les nouveaux usages et usagers**

Il convient d'offrir de nouveaux services « facilitateurs ».

Exemples :

- Installation d'un coin « salon de thé ou café », ou d'une ambiance « jardin d'hiver » où les usagers pourraient se rencontrer, lire et travailler,
- Ajout de prises électriques pour la recharge des téléphones,
- Installation d'un « garage » à poussettes.

Les trois établissements multiplient les ateliers en direction du jeune public (enfants et adolescents). Suite aux questionnaires proposés à la population stéoruellane, la demande d'animations et de nouveaux ateliers est très forte.

Exemples :

- Création de clubs lectures *Facile à Lire* itinérant,
- Ateliers sur l'oralité : lecture à voix haute et théâtralisation ludique des textes lus et partagés,
- Atelier d'écriture en direction d'adolescents : Booktuber (tutoriels relatifs aux livres sur Youtube),
- Atelier d'échanges pour ados autour de livres, mangas, séries, jeux vidéos avec un public adolescent,
- Création d'actions transgénérationnelles avec les Maisons Pour Tous, l'EHPAD.

- **Promouvoir et valoriser le Pôle lecture et son personnel**

Il est important d'informer régulièrement les tutelles des différentes actions organisées par les trois bibliothèques (intra et extra muros / pendant les ouvertures au public et en dehors).

Pour cela, plusieurs initiatives pourraient voir le jour.

Exemples :

- Proposer de visiter les coulisses des bibliothèques,
- Filmer la journée type d'un-e bibliothécaire.

Par ailleurs, il est important d'initier des rendez-vous réguliers avec les services des ressources humaines pour une meilleure information des évolutions de carrière de chacun et de mieux recenser les possibilités de formations.

### **Axe 3 : Un Pôle Lecture Publique partenarial et participatif (modèle d'une bibliothèque « troisième lieu »)**

- **Donner la parole aux usagers**

*Le troisième lieu*, notion forgée au début des années 1980 par Ray Oldenburg, professeur de sociologie urbaine en Floride, se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la

communauté et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

Exemples :

- Ouvrir un groupe d'adhérents participant aux acquisitions,
  - Créer un espace réservé à l'expression des usagers,
  - Organiser des cafés participatifs où les usagers adultes présentent avec les bibliothécaires leurs coups de cœur culturels (livres mais aussi films, séries, expos, jeux vidéo...).
- **Développer la co-construction avec les usagers**

*Le troisième lieu* doit favoriser la participation active des usagers et leur implication dans la vie des bibliothèques. L'utilisateur ne devient plus seulement « utilisateur » mais partie prenante de la vie des bibliothèques dans un échange des savoirs.

Exemples :

- Aide au devoir par les aînés (adultes ou/et jeunes adultes),
  - Apprentissage des langues par les usagers maîtrisant une langue étrangère en complément du laboratoire de langues proposé par la Médiathèque,
  - Ateliers pratiques (couture, cuisine, bricolage, jardinage...).
- **Développer et prioriser les partenariats avec les acteurs socio-culturels du territoire**

La synergie avec les lieux culturels de la Ville :

- L'école de Musique et de Danse,
- L'Unisson, la nouvelle salle de spectacle.

La synergie avec les Maisons de Quartier :

Celles-ci sont essentielles pour parvenir à une diffusion culturelle la plus large possible auprès de tous les publics.

Le *Contrat Territoire Lecture*, contrat triennal signé en mai 2021 avec la Ville et le Ministère de la Culture, priorise un partenariat avec les Maisons pour Tous Nord et Sud, France Service, et bien sûr d'autres partenaires de la Ville, tels que l'Espace Emploi, l'espace intergénérationnel - Clos de la Jeunette et la Maison de retraite Raymond Poulin.

Bien évidemment la liste est loin d'être exhaustive et mérite d'être complétée par la prise de contacts avec les associations de commerçants, les comités d'entreprise.

Pour tenter de fédérer autour d'un projet festif le plus grand nombre de partenaire, *Le Pôle Lecture Publique* met en place dès la saison 2022-2023 un projet d'actions transversales autour de thématiques susceptibles d'intéresser le plus grand nombre. Ce temps fort devrait permettre une plus grande cohésion entre les différentes forces vives de Saint-Jean de La Ruelle.